

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Dispositif d'aide aux projets touristiques de développement local.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, sur une dépense subventionnable globale de 76 784,60 €HT, un montant total de subventions de 57 063 € aux Communes de Maillane, Rognonas, Mallemort et Châteauneuf-les-Martigues et à l'Office de Tourisme de Cassis, pour réaliser leurs projets d'investissement, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, avec chaque bénéficiaire, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Mesdames GENTE-CEAGLIO et MILON ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

